



L'an deux mil vingt-trois et le trente-un mai à vingt-une heures zéro minute, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le 26 mai 2023

Etaient présents : Christine BOUEILH, Nathalie HARDUYA, Michel PETIT, Murielle RIGAUD, Coralie CANTAU, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, Christian TOLLIS, Rémi CAZALET et Corentin JEGUB
Etai(ent) excusé(e)(s) : Pauline ICART-FABIOL

ORDRE DU JOUR :

- Fin des travaux du mur de soutènement
- Demande d'un an de mise en disponibilité de Franck BEHAR
- Préparation du village pour la fête locale
- Sécurité : contrat de maintenance du radar, journée Préparisk
- Compte-rendu du dernier conseil communautaire
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	09
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (19 avril 2023).
Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.
Corentin JEGUN est désigné secrétaire de séance.

1. Fin des travaux du mur de soutènement

Le maire souhaite faire le point sur les travaux effectués au niveau du mur de soutènement. L'entreprise a pris du retard puisqu'elle a privilégié d'autres chantiers en urgence. Les tiges métalliques ont été boulonnées et le chantier sera terminé lorsque l'enduit aura été fait sur les murs qui ne sont pas en pierre. Christian TOLLIS indique que les travaux seront terminés à temps puisqu'un nouvel arrêté de voirie a été pris jusqu'au vendredi 9 juin 2023, 17h00.

Le maire signale aussi que TMH demandait le règlement d'une facture importante qui totalisait avec les règlements déjà effectués un montant à 94% de la globalité, alors que les travaux étaient à moitié faits. Il a refusé et TMH est revenu à un échancier plus correct.

2. Demande de Franck BEHAR pour une mise en disponibilité d'un an

Le maire lit la lettre de Franck BEHAR, agent d'entretien de la commune, rattaché au service technique, qui demande une disponibilité d'un an pour convenances personnelles. Ce dernier lui a expliqué les raisons et le maire les expose à l'ensemble des conseillers. Un débat très animé suit cette présentation, certains essayant de comprendre le pourquoi de cette demande, le fait de ne pouvoir décider d'un accord ou pas (le maire rappelle que c'est un droit des fonctionnaires). La demande de départ au premier août avec des congés à récupérer en juillet semble prématurée puisque l'été est une saison difficile pour l'arrosage des fleurs, et certains ne veulent pas assurer cette mission. Un rappel est fait sur le délai maximum pour accorder cette disponibilité. Le maximum est de trois mois, ce qui ferait un départ le premier septembre 2023. Tout le monde s'accorde sur cette demande et Franck BEHAR utilisera ses congés au mois d'août, ce qui fera un départ autour du 7 août.

Le débat continue sur le remplacement de Franck. Un candidat s'est présenté à la mairie. Il s'agit d'un intérimaire des 4 saisons (groupement d'employeurs situé au Houga). Le maire lit son C.V. mais rappelle qu'il est sous contrat de 36 heures et affecté à la commune de Riscle. Son contrat devrait se terminer le 30 juin 2023 mais la commune de Riscle souhaite le prolonger. De plus, certains conseillers s'interrogent sur la pertinence de ce recrutement. Le maire rappelle que Franck BEHAR, en cherchant à assurer son remplacement, voulait agir favorablement pour la commune et il l'a remercié pour cela. Les conseillers souhaitent avoir d'autres candidatures avec impérativement une embauche au 1^{er} août 2023 pour les travaux d'été, et ce recrutement peut être fait au niveau des 4 saisons en adhérant à ce groupement d'employeurs.

La discussion se termine par une effectivité de la mise en disponibilité au 01/09/2023 et des congés à calculer sur le mois d'août.

3. Préparation du village pour la fête local

Le maire aborde un autre sujet. Il s'agit de la préparation de la fête locale qui se tiendra les 23, 24, 25 et 26 juin 2023.

Il lit un sms d'Altrad (fournisseur de matériel pour la collectivité) qui livrera les trois toitures des chapiteaux puisqu'il s'agit d'une erreur de colisage de la société qui les fabrique. Normalement ces trois chapiteaux ou barnums pourront être utilisés pour la fête sur la promenade de l'école.

L'autre chapiteau sera monté pour la bodéga.

La secrétaire est chargée des arrêtés de voirie. Il s'agit d'interdire la circulation sur le chemin du Lamérot, dans sa partie basse et de remettre la circulation à double sens sur la partie haute. Il faudra s'interroger sur la sortie de secours du parking du monastère (normalement, elle ne peut être fermée). Corentin fait le point sur les festivités qui prendront l'allure de celles de 2022.

Démarrage le vendredi soir en soirée, puis samedi avec la soirée bodéga, dimanche avec apéritif sur la promenade et le lundi le repas en plein air.

Tout semble prêt pour aborder sereinement ces fêtes 2023.

4. Sécurité : radar pédagogique et journée Préparisk

Le maire relance la maintenance du radar pédagogique, suite à une question posée. Mais il s'avère que la décision avait été déjà prise lors d'un conseil municipal de mars et que ce contrat a été signé à nouveau pour une durée de trois ans.

Pour la journée Préparisk, il sera difficile de l'organiser, le maire est absent. Elle sera positionnée plus tard.

5. Compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le maire relate le conseil communautaire qui s'est déroulé le 11 mai 2023 à Aignan. Il lit les principaux points à l'ordre du jour :

- **Finances :**
 - Rapport sur l'évaluation des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences
- **Développement Economique :**
 - Convention de participation à la réalisation d'une étude portant sur le commerce de proximité sur les communes de Riscle et d'Aignan
- **Voirie, Bâtiments :**
 - Attribution du marché curage fossés et assainissement pluvial 2023-2025
 - Attribution du marché de démolition et reconstruction du pont de Lelin-Lapujolle
- **Personnel :**
 - Recrutement agents contractuels : sécurité baignade des scolaires en application de l'article L.332-23-2° du CGFP
 - Recrutement agents contractuels : secrétaires médicales conformément aux dispositions de l'article L.332-8.3° du CGFP
 - Recrutement agent contractuel : médecin conformément aux dispositions de l'article L.332-8.1° du CGFP
- **Syndicat Départemental d'Energie :**
 - Consultation pour la passation d'un nouveau marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025
- **Syndicat Mixte des 3 Vallées :**
 - Avis sur l'adhésion d'une commune à la carte fourrière
- **Questions diverses**

Puis il s'attarde sur le rapport sur l'évaluation des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences.

Désormais, le président d'un EPCI doit obligatoirement présenter et remettre aux communes un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI tous les cinq ans (à compter de 2016)

- 1) Janvier 2013 : Création de la communauté de communes Armagnac Adour
- 2) Janvier 2018 : Présentation du rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation.
- 3) Février 2023 : Présentation du second rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation.

Les compétences transférées avec charge

Avant la création :

- 1) Ecole / Enfance / Jeunesse
- 2) Voirie

Au 1^{er} janvier 2013 :

- 3) Culture (subvention aux associations).
- 4) Enseignement de la musique
- 5) Social (étude des charges en cours – transfert CCAS)
- 6) Collecte des ordures ménagères (transférée SICTOM)

En 2015 :

- 6) Soutien à Alfa 32 (Grêle)

En 2017 :

- 7) P.L.U.i

Au 1^{er} janvier 2018 :

- 8) GEMAPI
- 9) CIAS (dissolution de tous les CCAS – charges transférées de la commune de Riscle)

Les compétences transférées sans charge

- 1) Aménagement numérique du territoire (participation au SDAN) avec le haut-débit de plus de 8 mégas qui devient l'équipement fibre
- 2) Tourisme (subvention à un OT communautaire, puis OT du Pays)
- 3) Fourrière départementale

- 4) Programme d'intérêt général sur l'habitat
- 5) Maisons de Services au Public puis Maisons France Services
- 6) Eau (transférée au SIEBAG et au SI Dému/Manciet)
- 7) Elaboration d'un PCAET (transférée au Pays Val d'Adour)
- 8) Gestion d'un centre intercommunal de santé

Les recettes transférées

Elles proviennent de la TPU (taxe professionnelle unique). Mais avec sa suppression, la communauté de commune est devenue un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU). (La C.C.A.A. n'est pas à fiscalité additionnelle).

Les recettes transférées étaient de : **1 016 170,67 €**

Mais aujourd'hui : CFE + CVAE + TASCOS + IFRS + Compensation font un total de 872 352 € (866.965 € en 2018)

Le différentiel entre recettes transférées et recettes effectivement perçues est de : **143.819 €**

Les dépenses transférées

Elles ont fait l'objet de révision à chaque fois qu'un transfert de compétences était adopté. Les deux communautés de communes ont fusionné avec les charges suivantes :

- Voirie (révisée en 2006 pour CCMVA)
- Ecole, Enfance, Jeunesse
- Culture et Musique (au 01/01/2013)
- Soutien aux associations de lutte contre la grêle (ALFA 32)
- PLUi
- GEMAPI
- CIAS (1.500 €)

Les dépenses transférées se montent à **1 550 050 €**

Dépenses 2022 :

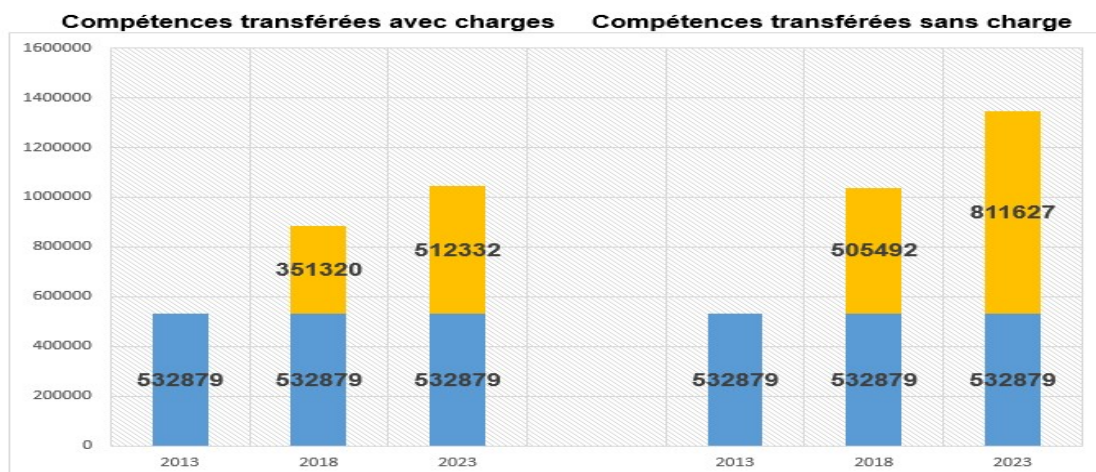
- Ecole / Enfance / Jeunesse : **786 009 €**
- Voirie : **877 373 €**
- Musique et Culture : **93 279 €**
- Grêle : **10.000 €** (pas de changement)
- PLUi : **20.000 €** (pas de changement)
- GEMAPI : **30.902 €** (pas de changement)
- CIAS : **100.000 €**
- Dépenses 2022 : **1 917 563 €** alors que dépenses 2017 : **1 751 164 €**

Coût total de toutes les compétences :

Ces dépenses aussi ont évolué.

Dépenses 2022 :

- Tourisme : **69 212 €**
- SDAN : **52 270 €**
- Fourrière départementale : **13 405 €**
- PIG : **36.960 €**
- MFS : **47.448 €**
- CISAA : **80.000 €** à prévoir mais pas engagé en 2022, mais déficit de **25.709 €**
- Dépenses totales 2022 : **2 216 858 €** alors que dépenses 2017 : **1 905 336 €**



Après cet exposé, le maire aborde rapidement les autres sujets :

- Convention de participation à la réalisation d'une étude portant sur le commerce de proximité sur les communes de Riscle et d'Aignan
- Attribution du marché curage fossés et assainissement pluvial 2023-2025

Pour notre commune, c'est ACCHINI qui est retenu.

- Attribution du marché de démolition et reconstruction du pont de Lelin-Lapujolle

Proposition de retenir l'offre de COLAS SO pour un montant HT de 110 984, 00 € soit 133 180,80 € TTC. Cette offre est inférieure à l'estimation d'environ 15,78 %.

- Recrutement agents contractuels : sécurité baignade des scolaires en application de l'article L.332-23-2° du CGFP
- Recrutement agents contractuels : secrétaires médicales conformément aux dispositions de l'article L.332-23-2° du CGFP
- Recrutement d'un agent contractuel : médecin conformément aux dispositions de l'article L.332-8.1° du CGFP
- Consultation pour la passation d'un nouveau marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025
- Consultation pour la passation d'un nouveau marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025
- Convention pour remplacement d'une horloge du système d'éclairage de la ZA de Mauranche
- Adhésion d'une commune à la carte fourrière

Le maire informe que le prochain conseil communautaire aura lieu à Saint-Mont (salle de la Galerie Bleue de Plaimont) le lundi 19 juin 2023, à 20h00.

De plus, il signale que le centre de santé ouvrira ses portes administrativement le lundi 12 juin 2023, et médicalement le jeudi 15 juin 2023. Ce centre ouvrira donc comme prévu au printemps.

6. Points sur les commissions

a) Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Muriel fera un point sur l'exécution budgétaire lors du prochain conseil municipal car ce sera une exécution à mi-année.

b) Embellissement et protection du cadre de vie : Présidentes – Pauline ICART-FABIOL et Coralie CANTAU

Coralie signale que trois commissions ont eu lieu. Les fleurs sont actuellement plantées. Certains villageois ont participé activement à ce fleurissement du village.

c) Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

La journée Préparisk, comme annoncée plus haut, a été supprimée. Il faudra voir pour en reprogrammer une autre.

d) Gestion du Personnel : Michel PETIT

Ce point a été largement abordé et a donné lieu à un débat animé. Le maire doit contacter les 4 saisons pour voir s'il y a possibilité d'un remplacement de Franck dès le 1^{er} août 2023.

e) Travaux : Corentin JEGUN

Corentin signale qu'il n'y a rien de particulier. Le terrain de pétanque est en cours d'aménagement. Il prévoit aussi, avec son père, d'aplanir le jardin de Marie-Rose et le fond de la promenade Arthur Lamothe. Christian TOLLIS signale qu'un arbre s'est abattu sur la route de Corneillan. Franck l'a débité.

f) Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Nathalie a réuni la commission municipale TOURISME le 5 mai 2023. Il s'agissait de programmer les journées du patrimoine. Saint-Mont s'inscrit pour la journée du samedi (ce sera le 16 septembre 2023).

La matinée débute par une oeno-rando gourmande :

- Petit déjeuner devant le stand de vente
- Petit déjeuner gascon à la croix du Cos (mi-parcours)
- Arrêt possible au Monastère (à préciser)
- Dégustation à l'arrivée devant le stand de vente.

Puis un repas sera organisé (traiteur Marc) avec un méchoui (et grillades pour ceux qui n'aiment pas le mouton).

Enfin, l'après-midi (vers 17h00) un concert est prévu en l'église de Saint-Mont avec « Les Echos de l'Adour » mais cela reste à confirmer. La participation demandée pour la journée complète serait de 30 € avec inscription sur « helloasso » ou auprès de Josette COURTADE.

7. Questions diverses

Autres questions diverses :

Le maire rappelle que Micheline DELOS est décédée à l'EHPAD de Riscle dans la nuit du mardi 30 au mercredi 31 mai 2023. Les obsèques sont prévues ce vendredi 2 juin à 14h30. La famille souhaite organiser un pot d'adieu au foyer mais celui-ci est pris en soirée pour un concours de belote.

La route (Rue Du Barry) a été endommagée par un engin agricole. L'agriculteur a téléphoné au maire pour lui signaler. Le maire a donc informé le service VOIRIE de la CCAA. Un devis de remise en état sera fait pour l'assurance de l'agriculteur.

Christine signale que le fossé de la D946 entre chez elle et chez Pouymédou commence à être encombré d'herbes envahissantes. Le maire lui rappelle qu'il faut le signaler au service départemental de voirie, à Riscle (responsable : Cédric PERE).

Il n'y a pas d'autres questions diverses. L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à vingt-trois heures (23h00).